

DEPARTEMENT D'EURE ET LOIR
COMMUNE D'ECROSNES

COMPTE - RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 15 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le vendredi 15 septembre à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique sous la présidence de Madame Annie CAMUEL, Maire.

Étaient présents : Annie CAMUEL, Maire, Gilles HALLINGER, Katherine Pouchaudon, Adjoint, Stéphane BRÉANT, Jean-Luc CROULLEBOIS, Pascal LEROY, Luc ROUSSEAU, David TARDIVEAU, Virginie THOMPSON.
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés :

Franck FLEURY ayant donné pouvoir à Virginie THOMPSON
Claude LE BAIL ayant donné pouvoir à Annie CAMUEL
Magalie MERELLE

1) Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance.
Katherine Pouchaudon a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

2) Approbation du compte-rendu des 30 mai et 08 juillet 2017

Mme le Maire, en rappelant les points évoqués, demande aux conseillers si des remarques sont à faire sur les Comptes-rendus des 30 mai et 08 juillet 2017.

Aucune autre observation n'étant apportée, les comptes-rendus sont adoptés à l'unanimité.

3) Décisions du Maire

2017-09 : Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Céline BOZELLEC, notaire à Epernon, 28230 – 18 rue du Général Leclerc, concernant :

- Une maison d'habitation sise à Ecosnes (28320), 15 rue des Yvelines - cadastrée section C 1 069, C 1 070, XC 59 et XC 60 pour une contenance de 798 m² ;

2017-10 : Remboursement partiel du prêt Crédit Agricole Val de France suite au transfert du restaurant scolaire au SIVOS

La commune d'Ecosnes procédera au remboursement partiel du prêt n°83343313701 par anticipation suivant les modalités suivantes :

CAPITAL	103 567,13 €
INTERETS NORMAUX	1 332,41 €
INDEMNITE FINANCIERE	152,93 €
INDEMNITE REMBOURSEMENT ANTICIPE	764,67 €

2017-11 : Prêt de la Caisse des dépôts pour les travaux d'eau potable de Jonvilliers.

Taux actuariel annuel 1,50% en fonction de la variation du taux du livret A.

2017-12 : Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Anne-Marie MUNOZ, notaire à Gallardon, 28320 – 2 avenue de la Gare, concernant :

- Une maison d'habitation sise à Ecosnes (28320), 22 bis rue de Chartres - cadastrée section E 1 158, pour une contenance de 512 m² ;

2017-13 : Déclaration d'intention d'aliéner transmise par Maître Anne-Marie MUNOZ, notaire à Gallardon, 28320 – 2 avenue de la Gare, concernant :

- Une maison d'habitation sise à Ecosnes (28320), 10 rue des Yvelines - cadastrée section C 148 et C 149, pour une contenance de 1 030 m² ;

4) Devis travaux électrique salle polyvalente (2017-09-01)

Mme le Maire informe le conseil municipal que suite à la mise aux normes des tableaux électriques dans les deux salles, il reste à faire quelques travaux.

L'électricien a identifié le remplacement de 2 blocs de sécurité et 2 blocs d'issue de secours ainsi qu'un chauffage rayonnant défectueux.

Le Procès verbal de la sous-commission de sécurité du 25 juillet 2017 a fait apparaître les mêmes observations que l'électricien pour le remplacement des blocs de sécurité.

L'électricien nous a fait parvenir un devis qui s'élève à 1445 € HT soit 1734 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

-AUTORISE Mme le Maire à effectuer les travaux complémentaires à la salle polyvalente pour un montant TTC de 1 734 €.

5) Salle polyvalente Commission de sécurité

Les services de la sous-commission de sécurité sont venus vérifier la salle polyvalente le 19 mai 2017. Le PV du 25 juillet fait apparaître les mêmes observations que l'électricien pour le remplacement des blocs de sécurité.

Il est ajouté :

- la vérification de l'alarme incendie et le changement de la batterie
- la vérification des installations de désenfumage par un technicien compétent
- si programmation de travaux de mise aux normes PMR, il faudra saisir la sous commission de sécurité.

6) Travaux carrefour rue du Moulin à Vent

La propriétaire du 1 rue du Moulin-à-vent se plaint régulièrement de l'accrochage de sa toiture. Mme le Maire a demandé aux services du conseil Départemental ce qu'il était possible de faire (RD331/D32). Les services de l'Agence Technique Départementale ont étudié le problème et propose d'élargir le trottoir. Le devis estimatif proposé est largement au-dessus des tarifs proposés par les entreprises actuellement (environ 25%).

Si le Conseil Municipal valide ce devis, les services du Conseil Départemental feront la consultation des entreprises pour que les travaux soient inscrits en 2018 en sollicitant une subvention du FDI.

Le Conseil Municipal refuse la proposition du Conseil Départemental qu'il juge inefficace et sollicite une réunion avec la personne responsable des travaux afin d'étudier d'autres possibilités.

7) Marché groupé achat de gaz naturel et d'électricité

La commune a confié au Syndicat Territoire d'énergie (ex SDE) la renégociation des contrats gaz et électricité.

Pour le gaz, le nouveau fournisseur est Total Energie Gaz et l'économie réalisée est de 21,64%.

Pour l'électricité, le marché est en cours et devrait être attribué prochainement.

8) Approlys - Centrale d'achat résiliation

Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 20 juin 2014, le conseil a décidé d'adhérer au groupement d'achat interdépartemental Approlys pour la négociation des contrats d'électricité.

Ce groupement propose également tout un panel de marchés publics qui intéressent les grandes collectivités mais peu utile pour la commune d'Ecrosnes.

Le procédé n'a été utilisé qu'une fois pour le marché public des travaux de la Mairie, mais il aurait été possible de s'en passer.

Mme le Maire propose au Conseil Municipal de résilier cette adhésion à Approlys.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-DECIDE de résilier l'adhésion de la commune d'Ecrosnes au groupement d'Achat APPROLYS.

9) Rapport sur la qualité de l'eau et de l'assainissement (2017-09-03 et 2017-09-04)

Mme le maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération. En application de l'article D.2224-7 du CGCT, le présent rapport et sa délibération seront transmis dans un délai de 15 jours, par voie électronique, au Préfet et au système d'information prévu à l'article L. 213-2 du code de l'environnement (le SISPEA). Ce SISPEA correspond à l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr).

Le RPQS doit contenir, a minima, les indicateurs décrits en annexes V et VI du CGCT. Ces indicateurs doivent, en outre, être saisis par voie électronique dans le SISPEA dans ce même délai de 15 jours.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

-ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

-ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif

-DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération

-DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr

-DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

10) Assainissement collectif en domaine privé

Les travaux sont terminés sauf pour une habitation où nous avons découvert qu'un local annexe contenant une machine à laver n'était pas raccordé. Ces travaux font l'objet d'un avenant à la charge des habitants.

Pour les 3 habitations qui ont fait leurs travaux avant les conventions, je vous propose d'appliquer la même règle que pour les travaux conventionnés, à savoir charge de 50 % des travaux et 50 % de subvention.

Il est à noter que les habitants ont été facturés sur un HT puisque le budget est voté HT. Cependant la Trésorerie ne le permet pas et nous allons réclamer le montant de la TVA.

11) Travaux de la Mairie

Nous sommes en phase finale et nous devrions avoir une réception des travaux d'ici la fin du mois.

Comptes rendus de réunions

Territoire d'Energie - 19 juin 2017

Luc Rousseau

Etude des CA, comptes de gestion et affectation des résultats 2016.

Embauche de 2 jeunes pour effectuer des bilans énergétiques dans les bâtiments communaux.

Projet de réforme des statuts. Devant les absences répétées de certains délégués, le syndicat se trouve confronté à des problèmes de quorums.

Une réflexion est menée pour ne désigner qu'un seul délégué par collectivité quelle que soit sa taille.

Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'IDF

La communauté de communes se met en place.

Les différents contrats et conventions sont repris au fur et à mesure.

En finances la CLECT (commission d'évaluation des charges) va se réunir avant la fin du mois et nous allons percevoir notre part de TH issue de l'ancienne TH du département.

Nous passons actuellement différentes conventions entre la communauté et les services des communes afin de mutualiser.

Les conventions des communes sortantes sont à l'étude, il faut trouver des accords de service, patrimoniaux et de personnel.

Informations diverses

Un devis a été demandé au Conseil Départemental pour la remise en peinture des bandes stop et cédez le passage de la commune.

Le conseil Départemental nous a fait parvenir 2 devis

-un juste pour la peinture pour un montant TTC de 510 €

-un autre avec la peinture et la main d'œuvre qui s'élève à 2 574.24 €

Le Conseil Municipal décide que les agents municipaux réaliseront les bandes.

Modification du PLU

Le PLU est désormais une compétence communautaire. Une 1^{ère} rencontre a eu lieu avec le commissaire enquêteur.

L'enquête publique débutera le 09 octobre 2017 et se terminera le 10 novembre 2017.

Un avis favorable a été émis par tous les services, seules la DDT et la chambre d'agriculture ont émis des prescriptions.

Ecole de la vallée de l'Ocre

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le nombre d'élèves à l'école a considérablement baissé cette année et qu'il ya risque d'une fermeture de classe l'année prochaine.(de 70 en 2016-2017 à 56 en 2017-2018).

Chemin de la Vallée de l'Ocre

Mme POUCHAUDON informe le Conseil Municipal que depuis janvier 2017, un diagnostic a été réalisé sur les 150 chemins de randonnée en Eure-et-Loir par le Conseil Départemental.

Certains, d'intérêt touristique, seront conservés (environ un tiers), d'autres d'intérêt local seront à charge des communes.

Le tracé est établi, le projet avance, en vue de l'inscription de notre chemin au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée).

Pour être inscrit au Programme Départemental, le dossier doit être porté par une association.

Mme POUCHAUDON propose que ce soit le Patrimoine des Vallées dont elle est membre qui soit porteur.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h05.